



Fondation culturelle et sociale de La Chaux

En date du 6 juin, la Municipalité, le Conseil de la Fondation, le Président de la Commission de gestion et des finances, le Président du Conseil général, sous la houlette de la Préfète et de la Cheffe du Service des Communes et du Logement, ont trouvé une solution pour que toutes les parties s'entendent.

Cette ligne de paroles a été définie comme suit :

- La Municipalité a participé à la remise sur les rails de la Fondation et à la mise à jour des dysfonctionnements de part et d'autre.
- Un terrain d'entente a été trouvé.
- Le Conseil de Fondation a présenté son nouveau règlement de fonctionnement.
- La situation financière a été régularisée en ce qui concerne les montants payés par la Commune pour le compte de la Fondation pour les exercices 2014 et 2015.
- Un audit sera effectué par l'Autorité de surveillance des Fondations et son rapport sera publié.
- Après cette publication, M. Paul-Henri Marguet et M. Dominique Guex démissionneront du Conseil de Fondation.
- Les membres de la Municipalité s'engagent à rectifier les propos tenus dans le dernier La Chaux info, dans sa prochaine édition à paraître avant le 30 juin.

Depuis, le règlement du Conseil de Fondation a été revu, avec une nouvelle répartition des membres qui octroie 2 à 3 membres à la Municipalité et 3 à 4 membres au Conseil général. Un rapport annuel d'activités sera établi et présenté, conjointement aux comptes annuels. Ceux-ci seront présentés au Conseil général en même temps que les comptes communaux.

La situation financière a été régularisée, les montants pour 2014 et 2015 payés par la Commune ont été remboursés par la Fondation.

L'actuelle Municipalité a permis de faire la lumière sur le fonctionnement de la Fondation Culturelle et Sociale de La Chaux, la réorganisation du Conseil de Fondation et souhaite que celle-ci, à l'avenir, remplisse ses buts en honorant les demandes des sociétés locales.

Appartement à louer

L'appartement de 4 pièces dans les combles de l'Auberge communale est à louer au 1^{er} septembre 2016. Loyer mensuel Fr. 1'300.- + Charges Fr. 200.-. Toutes les personnes intéressées sont priées de s'adresser au bureau communal, 021 861 11 01.

Rappel aux parents

Interpellée par quelques habitants sur la dangerosité d'enfants jouant sur la rue, la Municipalité rappelle aux parents que celle-ci n'est pas une place de jeux. Dans le but d'éviter un drame, nous enjoignons tous les parents à rendre leurs enfants attentifs à la route et que pour jouer, ils peuvent se rendre à la jolie place de jeux que nous avons aux Pâquis. Il y a de la place pour tout le monde et tout le monde à sa place !

Extrait du règlement de police de la Commune de La Chaux :

Art. 15 - L'usage normal du domaine public est principalement la circulation, soit le déplacement et le stationnement temporaire des personnes et des véhicules.

Sécurité des voies publiques : *Art. 22 - Sont interdits sur la voie publique tous actes de nature à compromettre la sécurité des personnes et des biens, ou à gêner la circulation, notamment alinéas : c) se livrer à des jeux et autres activités dangereuses; d) escalader les arbres, monuments, poteaux, signaux, réverbères, pylônes, clôtures, etc;*

L'entier du règlement de Police est visible sur le site communal.



La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 45 – juin 2016

Inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)

Le village de La Chaux fait l'objet d'un classement au niveau national et intègre les sites de l'ISOS depuis 1991. L'appréciation du site construit dans le cadre régional de l'inventaire est la suivante : "Implanté de part et d'autre d'un cours d'eau arborisé, dans le vallon d'un affluent de la rive droite de la Venoge, le village, encore empreint par l'agriculture, occupe une situation quelque peu cachée et non construite. La structure des toitures, parallèles à la ligne de la pente, accentue la relation du bâti au paysage. Les qualités spatiales sont évidentes, voire prépondérantes, en raison, d'une part, de la partition en quatre entités distinctes de la localité, et, d'autre part, d'une structure linéaire très stricte en double front sur la base d'une étroite ruelle coudée régissant l'agglomération principale. Le rôle de "pivot" que joue le temple, en position médiane, renforce ces qualités. La présence majoritaire de fermes concentrées massives typiques de la première moitié du siècle passé, parfois disposées en rangées contigües, aux côtés des éléments individuels saillant du temple (17e et 18e siècles) et de la laiterie (tournant du siècle), confère au site des qualités historico-architecturales évidentes, voire prépondérantes. Elles sont confirmées tant par l'ancienne commanderie des chevaliers de St-Jean de Jérusalem (16e-17e siècles) que par le collège (milieu 19e siècle), bien que fortement transformés." (ISOS fiche VD 04). Les objectifs généraux de sauvegarde et les suggestions particulières relatives à la protection du site de La Chaux sont décrits dans les fiches ISOS. Au regard de la description du site établie dans le cadre de l'ISOS, le projet de révision veille à garantir l'affirmation et la pérennisation des qualités historiques, spatiales et paysagères qui lui sont associées.

Tiré du rapport explicatif du PGA

Saoû chante Mozart

Du vendredi 8 au mardi 12 juillet, week-end mozartien à Saoû. Le programme est disponible au bureau communal.

Balade champêtre

Samedi 9 juillet, les Amis du Château de L'Isle et l'Association La Chaux 2000 proposent aux amoureux de la marche de découvrir les charmes du Pied du Jura, d'allier nature, culture et plaisirs gustatifs, tout au long d'un parcours idyllique, jalonné de rencontres didactiques sur la faune et la flore de notre région. Esprit familial, randonnée champêtre, env. 2h30 de marche. Des informations détaillées vous parviendront prochainement.

Brunch 1^{er} août

La famille Chanson au Domaine des Cageoles vous propose un brunch de 9h30 à 14h00. Inscription au 078 873 68 91 ou boucheriechanson@bluewin.ch jusqu'au 25 juillet. Prix Fr. 35.- et Fr. 1.- par tranche d'âge de 4 ans à 16 ans.

1^{er} août

A l'occasion du 1er août 2016, nous vous invitons à venir nombreux passer une excellente soirée en bonne compagnie à La Chaux.

Cette année l'organisation de la fête sera prise en charge par l'équipe des ateliers de théâtre du Comsi en collaboration avec la Commune de La Chaux. Nous proposons une soirée "Bal champêtre" accompagnée par un repas; de quoi ravir les yeux, les oreilles et les papilles des petits comme des grands.

Les festivités se dérouleront au Paddock de La Chaux dès 19h : repas, buvette et animations musicales pour tous seront de la partie. Les fonds récoltés à cette occasion seront reversés pour le Festival des Granges, organisé cette année conjointement par les ateliers de théâtre du Comsi et l'association La Chaux 2000.

Préparez-vous donc pour une soirée inoubliable, revêtez vos plus beaux atours, et venez fêter et danser avec nous le 1er août 2016 au Paddock de La Chaux !